



La Gazette

BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT LAURENT DE CARNOLS

lundi : 14h-18h | mardi & jeudi : 8h30-12h | Tel : 04 66 82 78 39 | mairie@carnols.org

www.carnols.org | Saint Laurent de Carnols / Mairie - Officiel (Facebook officiel)





2025, Achèvement des projets...

...et été animé et festif !

Même si nous avons eu l'occasion de nous rencontrer régulièrement lors des manifestations, événements ou tout simplement au détour d'une rue, ce qui permet de se donner quelques informations, il était grand temps pour nous de sortir le nouveau numéro de « La Gazette » !

Ce numéro est consacré principalement au budget, à l'avancement et à la finalisation (comme vous pouvez le constater) des différents projets communaux, les rappels de réglementation et des informations qui peuvent en intéresser le plus grand nombre !

Concernant la préparation du budget, celle-ci s'est faite dans un contexte toujours difficile mais nous avons tenu bon et la gestion rigoureuse nous permet la présentation d'un budget maîtrisé, un budget axé sur la fin de nos investissements (au gré des lenteurs de l'administration). Comme vous pourrez le voir encore cette année, nous vous annonçons qu'il n'y aura pas d'augmentations d'impôts !

Au chapitre des festivités, nous remercions d'avance nos associations (ASL et Club Joyeux), mais également La Ferme du Gubernat (pour la nouvelle édition des Estivales du Gub'), pour l'organisation des événements estivaux qui dynamisent la vie du village et permettent de créer des moments de convivialité et de partage !

Et cette année, petite nouveauté : 3 soirées animées de plus avec la venue du concept des ESTI'DREDIS de Mr Houblon (Food trucks et animations musicales) déjà éprouvées notamment à Vénéjan et Carsan.

A toutes et tous, le conseil municipal vous souhaite de passer un bel été et au plaisir de nous croiser lors des différentes festivités !

BONNE LECTURE !

Budget 2025

Tout début avril, le conseil municipal s'est réuni afin de procéder au débat budgétaire annuel, fixer les lignes pour l'année 2025 et approuver les comptes de l'année 2024.

Dans un premier temps, la présentation de l'exercice 2024 :

Les résultats 2023 sont excédentaires de **42 847 euros** en fonctionnement et déficitaires en investissement pour **176 347 euros**.

Ces résultats, cumulés avec ceux présentés à fin 2023, sont les suivants :

- Le résultat de fonctionnement présente un montant excédentaire de **222 478 euros**.
- Le résultat d'investissement présente un montant déficitaire de **29 445 euros**.

Sur ce dernier point, les résultats s'expliquent notamment sur le fait que les différents travaux d'investissements réalisés (MAM, CITY PARK, Passage en LED) sont achevés et facturés mais que les subventions (voir gazette #9), même si elles ont été attribuées, n'ont pas été versées au cours de l'exercice 2024.

Place maintenant au budget 2025 ! En synthèse :

- Le budget général en fonctionnement s'équilibre à **635 746 euros**, y compris l'excédent reporté de l'exercice précédent ;
- Le budget général d'investissement s'équilibre à hauteur de **594 715 euros**.

Ce budget est, pour 2025, principalement grevé par les frais de fonctionnement habituels de notre commune. Sur le plan des investissements, cette année sera limitée, le budget associé étant majoritairement dédié au remboursement du prêt relais de 300 000 euros équilibré par les versements des subventions mentionnées plus haut.

Concernant les taux d'imposition, encore une fois et sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal a décidé de ne pas les modifier cette année encore (pour rappel, ces taux n'ont pas évolué depuis 2018 !) :

- Foncier non bâti : **49,32 %** ;
- Taxe foncière : **13 % (concerne la part communale qui sur la feuille d'impôt est agrégé avec la part départementale)** ;

Taxe habitation sur les résidences secondaires : **11 %**.

PROJETS COMMUNAUX

ECLAIRAGE PUBLIC : FIN DES TRAVAUX !



Le changement en LEDS des 130 points lumineux de la commune s'est achevé au début du printemps !

En effet, les derniers 25 points lumineux de la phase 3 viennent clôturer ce changement qui avait commencé en 2023 et une prévision de travaux étalés sur 3 ans.

Cette prestation a été effectuée par l'entreprise INEO de Pont Saint Esprit, sous maîtrise d'ouvrage du SMEG (Syndicat d'électrification à cadre départemental).

Ce nouvel éclairage est moins énergivore en consommation électrique, ce qui laisse présager une diminution de nos frais d'électricité. Nous aurons également la possibilité de réduire l'intensité lumineuse à certains moments de la nuit, grâce à la nouvelle centrale de pilotage associée.

ROUTE DE GOUDARGUES : TRAVAUX DE TERRASSEMENT TERMINES

Conformément au planning initial prévoyant une intervention du 17 février au 19 avril 2025, les travaux de terrassement sont maintenant terminés. Ils ont été menés conjointement par l'entreprise TPCR (Verfeuil) et INEO (Pont Saint Esprit).

Les travaux principaux, consistant au remplacement de la canalisation existante par un nouveau diamètre plus important, qui permettront aux habitants du quartier du Péage, de la route de Goudargues, de tout le quartier sud-ouest de voir leur débit d'eau augmenté. Cette modification permet mais également de rendre la protection incendie conforme à la réglementation dans ces secteurs.



Nous voudrions remercier l'ensemble du personnel de ces entreprises pour leur efficacité au jour le jour, devant chacune des habitations concernées de la route de Goudargues et du Chemin des Oliviers.

Nous tenions aussi remercier les habitants impactés pour leur autorisation à pénétrer sur leur terrain afin de procéder à l'enfouissement du réseau d'eau ou des réseaux secs, mais aussi pour le désagrément causé par le bruit, la poussière et les impacts causés sur la circulation (route barrée, déviations mises en place).



Il reste maintenant à l'entreprise INEO de réaliser les travaux de seconde phase : installation des nouveaux candélabres, procéder à leur raccordement électrique, etc.

Le réseau fibre sera également raccordé de la même manière, en discrétion par les gaines enfouies durant les travaux.

A terme, les réseaux ariens et les infrastructures associées (poteaux bétons) existants seront déposés.

Sur le plan financier, nous tenions à vous rappeler que l'ensemble des travaux lié à l'amélioration du réseau d'eau est financé à 100% par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Pour la partie liée aux réseaux secs (éclairage public, électricité, fibre), le financement est réalisé conjointement par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) et la commune, le reste à charge pour cette dernière est de 57 000 euros.



EMPLOYES COMMUNAUX

Comme chacun sait, notre employé communal Bruno va faire valoir ses droits à la retraite après de longues années au service de notre commune. Il quittera ses fonctions au terme de la saison estivale.

Son remplaçant est d'ores et déjà trouvé : Grégory CARRIER, résident à Saint Laurent de Carnols.

Celui-ci prendra son poste à compter de la mi-juin, permettant un recouvrement avec Bruno et un biseau professionnel.



EVOLUTION INSTUTIONELLE

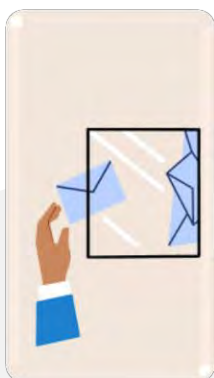
Pour favoriser le respect de la parité dans les conseils municipaux et répondre à la crise de l'engagement local, la proposition de loi adopté par l'assemblée nationale le 7 avril 2025 sera appliquée lors des élections municipales de 2026.

Ce qui va changer :

- Plus de panachage possible
- Plus de raturage de noms possible
- Les listes devront comporter autant de femmes que d'hommes.

En ce qui concerne Saint Laurent De Carnols (entre 499 et 1000 habitants) les listes devront comporter 15 noms de candidats dits titulaires, auxquels peuvent s'ajouter 2 noms de candidats dits remplaçants. Le minimum de noms sur une liste ne peut être inférieur à 13.

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales de la commune afin de participer aux élections futures !



Au chapitre des Obligations Légales de Débroussaillage, un peu de nouveautés !

Un nouvel Arrêté Préfectoral est applicable, remplaçant celui de 2013, et dont voici les principales évolutions :

- Les arbres sont à élaguer sur le premier tiers de leur hauteur, avec une limite remontée de 2 m à 4 m. Ceux de + de 15 m n'ont plus à être mis à distance les uns des autres à condition qu'il n'y ait rien entre le sol et les branches.
- La mise à distance des arbres ne s'applique pas lorsque la pente de la zone à débroussailler est supérieure à 30 degrés afin de limiter les risques d'érosion.
- On peut maintenir 1 à 3 arbres remarquables près d'une construction sauf cyprès, thuyas, eucalyptus et mimosas.
- Possibilité de garder un îlot non débroussaillé dans certaines conditions si surface max = 20 m² et si à distance d'au moins 30 m des constructions, au moins 20 m d'un autre îlot et 3 m des autres branchages, sans arbre de + de 3 m.



- Interdiction des opérations de broyage à l'aide d'engins lourds pour des surfaces supérieures à 8000 m² du 15 mars au 15 juin (période de nidification et de reproduction de la faune) et uniquement dans les secteurs classés Natura 2000 et les znieff de type 1.
- Pour les parcs publics urbains pas d'imposition de la mise à distance des arbres. Seule la tonte de l'herbe, la taille des arbustes et l'élagage sont requis.

- Concernant les voies ouvertes à la circulation, l'ancien arrêté prévoyait 10 m de part et d'autre de la voie. Avec ce nouvel arrêté, la largeur de débroussaillage est fixée à 2 m.
- **Nettoyage obligatoire des feuilles et aiguilles sur les toitures et gouttières, ainsi que dans un rayon de 10 m autour des maisons.**
- Les constructions de moins de 20 m² (sauf locaux à sommeil) ne sont plus soumises à OLD.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site de la prefecture du GARD :

<https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/OLD-Obligation-legale-de-debroussaillage>

DEBROUSSAILLAGE



Le débroussaillage de nos chemins a commencé, toujours selon le principe du « fauchage tardif », ce qui nous permet de limiter le nombre de passage et donc d'alléger la facture associée.

Ces travaux sont toujours confiés à l'entreprise ROBERT de Verfeuil (pour toutes les voiries extérieures), notre employé s'occupant de toutes les zones intérieures au village.

Nous vous invitons également, afin de limiter la charge de travail de notre seul employé et maintenir propre le village, à procéder au nettoyage régulier et désherbage de vos pieds de murs ou de grillages en bordure de voiries communales (trop d'herbes ou d'amas de végétaux sont parfois observés...).

Nous vous rappelons également que les arbres et végétaux se doivent d'être taillés à l'aplomb des limites de propriétés.

Le temps est venu de s'occuper de ses extérieurs! Pour de bonnes relations avec le voisinage, nous vous rappelons de nouveau les bons comportements à adopter.

Pour rappel, les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.



L'utilisation de tondeuse, taille-haies, tronçonneuse ou tout autre engin bruyant est réglementée et doit se limiter aux jours et horaires suivants :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

A noter également que les règles concernant les nuisances sonores s'appliquent également aux travaux intérieurs (perforateurs, ponceuse, etc.) susceptibles d'être sources de conflits !

Enfin et pour rappel, le brûlage **des déchets verts est toujours interdit!** Merci d'utiliser la déchetterie à votre disposition !

RAPPELS : COMPORTEMENTS RESPONSABLES !



Et pour les autres ? C'est idem ! L'arrêté municipal de janvier 2013 interdit la divagation des chiens et impose donc que ceux-ci soient tenus en laisse (hormis dans les cas particuliers de chasse, activité de berger, etc.).

Certes, nous sommes en zone rurale et, en balade, il peut sembler légitime de laisser un peu de liberté à nos compagnons à 4 pattes mais soyons responsables !

En cas de croisement de promeneurs ou d'autres chiens, ayons le réflexe de remettre la laisse afin d'éviter tout incident

En règle générale, il est interdit de promener son chien sans laisse dans une agglomération s'il présente un danger potentiel pour les personnes (les chiens de première et seconde catégorie), conformément à l'article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime.

Il est également rappelé l'obligation du port de la muselière si la catégorie l'exige ainsi que la déclaration en mairie des chiens de catégorie concernée !



Vie Pratique

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES JAUNES : SAVE THE DATE !

La prochaine distribution est planifiée. Elle aura lieu le :

Jeudi 5 juin 2025 de 17h à 20h à la salle polyvalente.

De plus et dans le cas des locations à l'année, nous invitons les locataires à venir retirer leurs sacs poubelle.

En effet, c'est celui qui produit les déchets qui doit venir récupérer sa dotation. En aucun cas, nous ne la distribuerons à leur propriétaire.





A compter du mois de juin et une fois tous les 2 mois, vous, les administrés de la commune aurez la possibilité de rencontrer vos élus afin d'échanger sur les sujets qui vous préoccupent. Ces réunions auront lieu dans la salle du conseil de 18h à 20h.

Chaque rencontre aura un thème différent et vous aurez également la possibilité de proposer ceux qui vous tiennent à cœur.

Ces moments seront l'occasion de dialoguer, de partager vos idées et de contribuer à la vie de notre commune. Nous vous invitons à participer nombreux à ces échanges constructifs

La première date est d'ores et déjà fixée :

Jeudi 26 juin 2025

Sur le thème de la « Redevance incitative et la gestion des déchets »

AGGLO MOBILE

L'Agglo mobile propose une offre de services publics GRATUITS, de qualité et de proximité labellisé « Espace France Services ».

Les prochaines venues de ce service sur notre commune sont le **03 juillet, 7 août, 11 septembre, 16 octobre et 20 novembre 2025** de 13h30 à 16h15.

A cette occasion, nous rappelons de laisser vides les 2 emplacements marqués par les 2 barrières afin que le véhicule de l'agglo mobile puisse s'installer aisément.

La prise de rdv peut se faire auprès d'Isabelle ou Myriam au 06.79.58.66.16

Le planning est disponible sur le site www.gardrhodanien.fr



LES NOUNOUS DE SAINT LAURENT : COORDONNEES ET DISPOS !

Les Assistantes Maternelles, présentes sur le village, vous proposent une offre de service pour s'occuper de vos petits bouts de choux. Ci-dessous, leur coordonnées et les disponibilités de place à ce jour.

Madame DUCLAP Christine / 53 impasse des abeilles Tel : 06.98.33.96.50	<u>1 place disponible</u> <i>(à partir de septembre 2025)</i>
BRUGUIER Laurence / CUER Celine – MAM des P'tis Loups Tel : 06.64.92.84.78 / 07.49.44.66.24	<u>1 place 1 jour/semaine</u> <i>(à partir de septembre 2025)</i> <u>6 places disponibles / Temps complet</u> <i>(à partir de septembre 2026)</i>

SERVICE AGGLO : CENTRES DE VACANCES ETE 2025

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est dotée d'un réseau de 13 structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans et 3 centres dédiés pour les adolescents.

Ces centres de loisirs sont ouverts le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les ALSH sont situés à Bagnols-sur-Cèze, Codolet, Laudun-l'Ardoise, Pont-Saint-Esprit, Saint-Alexandre, Saint-Nazaire, Saint-Geniès de Comolas, Saint-Paulet de Caisson, Saint-Julien de Peyrolas, Saint-Victor-la-Coste, Tavel, Carsan et Saint-Michel-d'Euzet.

Les programmes de chaque ALSH sont disponibles sur le site de l'Agglo (<https://www.gardrhodanien.fr/services/enfants-et-adoslescents/centre-de-loisirs-alsh/>)

Les inscriptions se font depuis le portail famille (<https://gardrhodanien.portail-familles.app/home>).



AIDE A LA CREATION

RESEAU INITIATIVE GARD (PARTENAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIE)



Avec INITIATIVE GARD, après analyse de votre dossier ce dernier peut vous allouer jusqu'à 40 000 euros par entreprise (selon validation d'éligibilité jusqu'à 80 000 euros en cas de reprise vis le fonds régional Occitanie-transmission) avec les conditions suivantes :

- Remboursement sur 2 à 7 ans ;
- Utilisable pour consolider votre apport, en complément d'un prêt bancaire ;
- Cumulable avec d'autres prêts ou aides (dispositifs nationaux et régionaux).

Plus d'informations sur le site du réseau :
www.initiativegard.fr

Pour tous renseignements :

04 66 62 80 57 ou contact@initiativegard.fr

Adresse postale :

INITIATIVE GARD 904 Avenue du Maréchal Juin CS 83012 30908
Nîmes Cedex 2

Vous avez un projet professionnel en tant qu'entrepreneur ?
Vous souhaitez créer, reprendre, développer votre entreprise ?
Donnez à votre projet d'entreprise 9 chances sur 10 de réussir !!!



165
entreprises soutenues



477
emplois créés ou
maintenus en 2024



2246
entreprises soutenues
depuis la création
d'Initiative Gard

AMBROISIE

Le Gard fait partie des zones fortement infestées par l'ambroisie. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique, qui requiert l'implication de tous.

Plus d'informations : <http://signalement-ambroisie.atlasante.fr>

Signaler l'ambroisie : 0 972 376 888 / contact@signalement-ambroisie.fr



CHENILLE PROCESSIONNAIRE

Les poils que l'on retrouve sur ces chenilles sont dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques. Risques importants de janvier à avril pour la Processionnaire du pin et d'avril à juillet pour la Processionnaire du chêne.

Pour se protéger : n'approchez pas et ne touchez pas les chenilles, leur nid ou les arbres porteurs de nid ! En cas d'exposition, appelez (en fonction de la gravité des symptômes) : urgences (15 ou 112) / médecin / centre antipoison.

Plus d'informations : www.chenille-risque.info



MOUSTIQUE TIGRE

Il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika lorsqu'il est porteur de ces virus. Pour lutter contre son installation, limitons ses lieux de pontes et de repos : « je couvre, je jette, je vide tous les récipients pouvant contenir de l'eau ».

Plus d'informations : [www. https://moustigre.org](http://www.https://moustigre.org)



FRELON ASIATIQUE

Il est classé comme espèce exotique envahissante et représente une menace pour la santé publique.

Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles.

Informations et signalement : www.frelonsasiatiques.fr



LA TIQUE

La tique est un parasite qui vit dans les forêts, hautes herbes ou espaces verts. Elle se nourrit de sang animal ou humain. En mordant ses « proies », elle peut transmettre la maladie de Lyme ou l'encéphalite à tiques. En cas de morsure, retirez rapidement la tique. En cas d'apparition d'une plaque rouge ou de symptôme : consultez un médecin.



APE Ecole Saint Nabor



A l'occasion de la fête de l'école qui se déroulera le 27 juin 2025, l'APE de l'école de Cornillon (groupe scolaire Saint Nabor) propose cette année un repas adulte Tex Mex (3 viandes/frites) et pour les enfants une assiette de tenders/frites.

Du snacking sera également proposé également en quantité limitée.

Pour réservation et plus d'information, rendez-vous sur la page facebook de l'APE : **APE CORNILON**.

Merci pour eux !

FESTIVITES

Ci-après, les festivités prévues pour cette nouvelle saison estivale : les habituelles et les nouvelles...

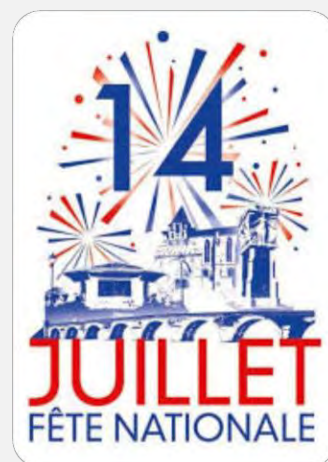
Merci d'avance à tous les organisateurs pour l'animation du village cet été. Au plaisir de se croiser !

Cette année de nouveau, le « Club Joyeux » organise, en collaboration avec la municipalité, le repas pour la fête nationale !

La traditionnelle Paëlla promet de nous régaler autour d'une animation au top !

Retrouvons-nous donc sur la place de l'amitié, dans la joie et la bonne humeur afin de passer un bon moment tous ensemble !

Plus d'informations sur le flyer distribué !



PLACE DE L'AMITIE

FOOD TRUCKS - ANIMATIONS MUSICALES

MARDREDIS de l'été

18H
22H30

03 JUIN - 08 JUILLET - 12 AOUT

SAINT LAURENT DE CARNOLS



VENEZ NOMBREUX POUR CETTE PREMIERE EDITION !

FÊTE DE SAINT
LAURENT

Soirées
DISCO

1er & 2 Août 2025



ORGANISÉES PAR L'ASL

FÊTE DE SAINT LAURENT

Programme

vendredi 1er Août

14h30 CONCOURS DE PÉTANQUE SUR LA PLACE

80€ à gagner

19h30 PENA DEL FUEGO

21h30 BABA MUSIC

samedi 02 Août

10h00 CONCOURS DE BELOTE SUR LA PLACE

80€ à gagner

10h00 FOOT AU CITY (DE 8 À 18ANS)

boissons offertes

12h00 MOULES -FRITES*

14h30 CONCOURS DE PÉTANQUE SUR LA PLACE

100€ à gagner

19h30 BATOUFADA PEYROLAISE

21h30 BABA MUSIC

*moules à réserver au comptoir la veille

ORGANISÉES PAR L'ASL



LESESTIVALES DUGUB.COM



25 • 07 • 2025



Saint Laurent de Carnols
La ferme du Gubernat



CALI LES FATALS PICARDS BABA MUSIC

